



MAIRIE d'HERICY

CONSEIL DES SAGES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU 18 JANVIER 2016

La première assemblée plénière du Conseil des Sages s'est tenue à 10 heures à la Mairie d'HERICY.

Etaient également présents :

❖ Membres du collège « Elus ».

Philippe LEMIRE – Adjoint Délégué aux Bâtiments – Commerce – Associations.

Jean-Marie PETIT – Adjoint Délégué à l'urbanisme – voirie.

❖ Membres du collège « Habitants » :

Etienne LEMERY – Frédérique GRUYER – Jean-Jacques BROUTY – Daniel BOURDIER –
Gisèle KAPUSTIC – Ronan SIROUX – Sophie ROMANET

Etaient excusés :

Philippe BORDESSOULLES

Secrétaire de séance : Sylvie BOUCHET-BELLECOURT

1/ RAPPEL DU ROLE DU CONSEIL DES SAGES

Le conseil des Sages est une instance consultative d'Hériciens de 60 ans et plus qui, par une démarche solidaire et citoyenne, élargie à une logique intergénérationnelle, veulent contribuer activement à la vie locale et apporter leurs disponibilités, leurs compétences, leurs expériences, par-delà les questions spécifiques aux personnes âgées.

C'est dans cet esprit que fonctionnera le Conseil des Sages de la ville d'HERICY.

Madame Le Maire précise que **participer au Conseil des Sages constitue un véritable engagement citoyen.**

Il fonctionne en toute indépendance vis-à-vis de la municipalité, n'a pas de pouvoir décisionnel et s'interdit tout prosélytisme philosophique, religieux et politique.

2/ PRESENTATION DE CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL DES SAGES

Chaque membre des collèges « Habitants » et « Elus » s'est succinctement présenté, a fait part de ses motivations à participer au Conseil des Sages, et, a exposé ses centres d'intérêt.



CONSEIL DES SAGES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU 18 JANVIER 2016

MAIRIE d'HERICY

Dès leur présentation, certains ont évoqué des thématiques sur lesquelles, ils aimeraient travailler.

3/PRESENTATION DE LA CHARTRE REGISSANT LE CONSEIL DES SAGES

Un exemplaire de la Charte a été remis à chaque membre du Conseil des Sages.

Une liste des membres titulaires du Conseil des Sages a été communiquée à chaque participant et affichée sur le site internet de la ville (www.hericity.fr).

Le vice-président est l'interlocuteur privilégié des membres du Conseil des Sages en dehors des assemblées plénières.

Madame Le Maire rappelle que **les membres du Conseil des Sages sont désignés** pour une durée de 1 ans, soit **jusqu'au 18 janvier 2017**.

Pour chaque assemblée plénière, l'ordre du jour est fixé par Madame le Maire en concertation avec le vice-président.

Des techniciens et intervenants extérieurs nécessaires au bon déroulement des assemblées plénières pourront être conviés à y participer.

Les comptes rendus des assemblées plénières seront signés conjointement par la présidente ou l'élue référent par délégation, le vice-président et le secrétaire de séance. Ils seront communiqués, par voie électronique ou par courrier, à chaque membre titulaire du Conseil des Sages, et seront également téléchargeables en ligne via le site Internet de la ville www.hericity.fr.

4/ELECTION DU VICE PRESIDENT

Il est rappelé par Madame Le Maire que, élu pour une année renouvelable, le rôle du vice-président consiste à :

- Représenter le Conseil des Sages lors de différentes manifestations et cérémonies,
- Etre l'interlocuteur privilégié de ses membres en dehors des assemblées plénières,
- Etre le lien entre les membres du Conseil des Sages et l'élue référent,
- Participer si possible aux réunions des différentes commissions thématiques,
- Convenir de l'ordre du jour en concertation avec l'élue référent,
- Faire respecter l'ordre du jour pendant les débats,
- Veiller à la bonne tenue des débats et au partage équitable du temps de parole entre les participants,
- Signer les comptes rendus des assemblées plénières,

L'élection du vice-président est reportée à la prochaine assemblée :

Lundi 8 février 2016, Monsieur BORDESSOULLES étant absent.



MAIRIE d'HERICY

CONSEIL DES SAGES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU 18 JANVIER 2016

5/LES DIFFERENTS THEMATIQUES

❖ Thématiques

- Cadre de vie – Environnement
- Civisme – Naissances
- Patrimoine
- Culture - Loisirs
- Solidarité

6/ FIXATION DE LA DATE DES PROCHAINES REUNIONS

- Lundi 8 février 2016 à 14 Heures.
- Lundi 7 mars 2016 à 10 heures.

7/ QUESTIONS DIVERS

- Il faut un représentant sur FONTAINEROUX.
- Faire un appel : Madame Le Maire en parlera à la cérémonie des vœux, mettre sur le site et la page « Héricy au fil de l'eau ».
- Voir pour mettre en place des permanences pour certaines thématiques abordées.
- Mettre à la disposition des membres du Conseil des Sages une salle afin qu'ils puissent se revoir pour travailler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30.

Sylvie BOUCHET BELLECOURT

Secrétaire de séance